## contact@energies2050.orgwww.energies2050.org

Association déclarée, sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 travaillant dans l'intérêt général -Enregistrée au registre des associations sous le numéro : W061002467. - Identifiant SIRET : 539 215 889 00020

Bonn le 19 mai 2017

## Objet : Décryptage et réflexions – Session de Bonn 8-18 mai 2017

Le 5 octobre 2016, les conditions inhérentes à l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris (article 21) étaient remplies, ouvrant la voie pour son entrée en vigueur le 4 novembre 2016, moins d'un an après son adoption, et quelques jours avant la tenue de la 22ème Conférence des Parties (CdP22 ou COP22 en anglais) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Organisée à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016, la CdP22 a ainsi hébergé la première Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA 1).

Forte du signal politique envoyé par l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, la CdP22 était attendue comme devant être la « Conférence de l'action » et, malgré les efforts qui doivent encore être déployés, chacun s'est accordé à souligner qu'elle avait été une étape importante vers la réalisation des objectifs internationaux pris à Paris en 2015. Parmi les réussites notables de la Conférence de Marrakech, soulignons notamment la réaffirmation par la communauté internationale de sa volonté à faire face au changement climatique, ainsi que de l'irréversibilité du processus découlant de l'Accord de Paris. On rappellera ici deux déclarations qui y ont été adoptées : la « *Proclamation de Marrakech pour l'Action en faveur de notre climat et du développement durable* » témoignant de l'engagement des Parties à poursuivre la mise en œuvre des objectifs inscrits dans l'Accord de Paris et réaffirmés dans les des décisions de Marrakech et, le « *Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale en faveur du climat* » qui, une nouvelle fois, associe les acteurs non étatiques à la mise en œuvre en validant un programme d'action sur la période 2017-2020 qui reconnait la place et le rôle indispensable que ces derniers devront jouer aux côtés des Etats-Parties pour réduire l'écart entre les ambitions et les réalités sur le terrain.

En amont de la CdP23 (qui se tiendra du 6 au 17 novembre à Bonn, Allemagne, sous la présidence des Iles Fidji), la Conférence de Bonn sur les changements climatiques (dite « Pré-COP ») s'est déroulée entre les 8 et 18 mai 2017 en Allemagne. Il s'agissait notamment d'avancer sur les modalités techniques et opérationnelles des négociations. La réunion comprenait ainsi la troisième partie de la première réunion du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris (APA 1-3) et les 46ème sessions des Organes subsidiaires permanents : l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 46) et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 46).

Pour l'APA 1-3, l'objectif était principalement d'avancer sur les points suivants sachant que les premiers résultats sont attendus d'ici à 2018 : les contributions déterminées au niveau national (CDN), le cadre de transparence de l'action et du soutien, les communications sur l'adaptation, le bilan mondial et, un mécanisme pour faciliter la mise en œuvre et promouvoir la conformité.

Concernant le SBI 46, il s'agissait notamment d'avancer sur le reporting, sur les questions liées au Mécanisme pour un développement propre, l'accompagnement des pays les moins avancés, les plans nationaux d'adaptation et également le troisième examen du Fonds pour l'adaptation, le renforcement des capacités et les mesures de riposte. Il s'agissait également d'avancer sur la mise en œuvre du programme de travail de l'Accord de Paris, notamment sur les modalités et procédures relatives au fonctionnement et à l'utilisation du processus de reporting et de suivi des CDN, les communications sur l'adaptation ainsi que sur les modalités d'évaluation périodique du mécanisme de la technologie.



contact@energies2050.orgwww.energies2050.org

Le SBSTA 46 devait avancer sur le programme de travail de Nairobi, l'agriculture, l'état de la science et l'examen, les mesures de riposte, et les questions méthodologiques relevant de la Convention et du Protocole de Kyoto. Plus spécifiquement, au regard de l'Accord de Paris, le SBSTA devait affiner le travail sur le cadre technologique, sur les questions liées aux approches de coopération (cf l'article 6) ainsi que sur les modalités de comptabilisation des ressources financières sous couvert des interventions publiques.

A cela il convient d'ajouter les réunions préparatoires organisées en amont avec les différents Groupes de négociation ou encore la Réunion d'experts techniques sur l'atténuation (TEM – Technical Expert meeting on mitigation en anglais) axée sur les questions transversales associées à l'environnement urbain et l'utilisation des terres. Pour finir, plusieurs dizaines d'évènements parallèles et des expositions ont été organisées, sans oublier les débats et les échanges informels dans les couloirs. Chacun aura compris que l'agenda était particulièrement dense avec un paquet de décisions ou de sujets sur la table importants pour la mise en œuvre des décisions attendues.

Entre autres défis majeurs au cœur des enjeux, l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris a marqué pour les Etats-Parties ayant déposé leur instrument de ratification de l'Accord auprès du Dépositaire (ou processus équivalent selon les pays : adhésion, acceptation ou approbation), le passage de leurs Contributions Prévues Déterminées au niveau national (CPDN) en Contributions Déterminées au niveau national (CDN). Les CPDN, simple déclarations d'intention, devenues CDN, doivent donc être transposées désormais en plans d'actions concrets au niveau national. A ce jour, 145 Etats ont ratifié l'Accord de Paris ; ces Etats représentant plus de 83% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Malgré ces chiffres encourageants pour l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris, chacun garde en mémoire le déficit d'ambition caractérisé par l'effet agrégé de l'ensemble des CPDN/CDN. En effet, l'addition des contributions étatiques nous place collectivement sur une trajectoire bien au-dessous de l'ambition de rester sous la barre des 2°C d'ici à la fin du siècle, et de continuer les efforts vers les 1,5°C, objectifs inscrits à l'article 2 de l'Accord de Paris.

En pratique, l'objectif reste de contenir le réchauffement de la température mondiale sur le long terme, d'afficher des objectifs d'atténuation correspondants complétés par des objectifs d'adaptation avec des co-bénéfices en termes d'atténuation, d'établir des règles de communication (transfert de technologie, renforcement de capacité, financement, pertes et préjudices, etc.) selon un processus transparent et répondant aux critères méthodologiques de la Mesure, Notification et Vérification (MNV). Il s'agit également pour chaque Partie de répondre à l'obligation de renforcer l'ambition de ses objectifs à chaque nouvelle contribution. Pour cela, chaque Partie est invitée à communiquer et renouveler ses CDN tous les 5 ans (Article 4 paragraphe 9), tout en ayant la possibilité de les modifier à tout moment, à condition d'en relever le niveau d'ambition (Article 4 paragraphe 11).

Les prochaines étapes sont essentielles et 2018 sera une année résolument centrale, notamment marquée par la publication du rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les conséquences d'un réchauffement planétaire supérieur à 1,5°C. Ce rapport permettra d'informer le *Dialogue de facilitation* prévu la même année qui visera quant à lui à faire le point sur les efforts collectifs déployés par les Parties en vue d'atteindre l'objectif à long terme (2025 et 2030). 2023 sera aussi une année charnière caractérisée par l'organisation du Premier bilan mondial visant à évaluer et agréger les progrès globaux. Un bilan mondial sera ensuite renouvelé tous les 5 ans.



• contact@energies2050.org • www.energies2050.org •

La Conférence de Bonn a rassemblé plus de 3 900 participants dont environ 2 000 représentants gouvernementaux, le reste étant réparti entre les institutions internationales et les agences onusiennes ainsi que les représentants de la société civile. L'association ENERGIES 2050 est un observateur accrédité aux négociations de la CCNUCC. Plusieurs de ses membres ont participé aux deux semaines en appui à des délégations et sont intervenus dans différents groupes de travail et side-events ainsi que pendant la Concertation francophone sur l'état des négociations qui s'est déroulée le 11 mai 2017 en soirée.

La Conférence de Bonn s'est terminée le 18 mai 2017 avec *presque* autant de questions qu'à son début. Les conclusions sont plutôt techniques et l'agenda de la CdP23 qui va se dérouler en novembre 2017 en est d'autant plus dense et important. La question du financement reste encore insuffisamment traitée et en particulier les modalités de mise en œuvre. La prise en compte de l'adaptation continue à faire débat. La date de 2018 a été réaffirmée comme butoir pour la définition des modalités de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Ceci étant, s'il n'y a pas eu beaucoup de décisions formelles sur tous les points à l'agenda, l'adoption d'une série de notes informelles permet de mesurer l'ampleur des débats et la complexité des points techniques soulevés même si cela a quelque peu ralenti l'avancée sur le fonds des travaux. Pour autant, l'esprit de Paris et la volonté d'avancer restent présents et les incertitudes provoquées par l'élection américaine n'ont pas diminué l'ambition collective. On notera également, la forte présence de la Présidence marocaine qui reste très active pour accompagner la Présidence montante fidjienne. Les prochaines étapes restent cruciales et chacun plaide pour l'opérationnalisation au plus vite de l'Accord de Paris de manière à transformer concrètement l'ambition en actions sur le terrain.

En direct de Bonn, Stéphane POUFFARY & Kamel DJEMOUAI & Antoine ANTONINI